

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Le conseil municipal de la commune de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël MOCELLIN, Maire, le mardi seize mai à dix-neuf heures, en séance ordinaire. En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Imen DE SMEDT a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

La séance débute à 19h00.

Les séances du conseil municipal sont enregistrées et filmées et accessibles sur le site internet de la ville (<http://www.saint-marcellin.fr>). Les enregistrements sonores des séances du conseil municipal retracent l'ensemble des débats des conseillers municipaux.

### Présents :

Raphaël MOCELLIN, Monique VINCENT, Christian DREYER, Imen DE SMEDT, Bernard FESTIVI, Nicole NAVA, Véronique TODESCO, Alain RENAULT, André GILOZ, Marie-Hélène BALLOUHEY, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Michel CIPRIANI, Mylène MATRAS, Benjamin ARMAND, Lucile VIGNON, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO, Jean-Luc PIQUER, Noëlle THAON, Isabelle GAUVIN, Jonathan SOEN, Christophe GHERSINU.

### Absents représentés :

Jean-Yves BALESTAS qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Xavier Pagès qui a donné son pouvoir à Bernard FESTIVI, Mathieu GERMAIN qui a donné son pouvoir à Christian DREYER, Jules JANY qui a donné son pouvoir à Imen DE SMEDT, Olivia JACQUOT qui a donné son pouvoir à Véronique TODESCO, Sylvie MOCELLIN-CHAPRE qui a donné son pouvoir à Jacques LASCOUMES

Jonathan SOEN arrivé en cours de séance à 19h59 à partir du point n°8 inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2023**

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023 (20 voix pour, [PL1] 7 contre : Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO, Jean-Luc PIQUER, Noëlle THAON, Isabelle GAUVIN, Christophe GHERSINU, 1 abstention : Lucile VIGNON, [PL2]).

Monsieur le maire indique aux membres de l'assemblée que les erreurs de retranscriptions de votes de la séance précédente ont été rectifiées. [LD3]

**Tarification saison culturelle 2023-2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Valide** les tarifs de la saison 2023-2024 au Diapason tels qu'ils sont proposés ci-dessus,

**Adopte** les modalités de vente et de remboursement des places,

**Autorise** monsieur le maire<sup>[LD4]</sup> à signer les documents afférents à la mise en place de la saison culturelle 2023-2024.

**Adoptée à l'unanimité**

**Désignation référent déontologue de l' élu local**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** et autorise le maire<sup>[LD5]</sup> à signer le projet de convention proposé par le CDG38, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, dans le cadre législatif et réglementaire ci-dessus rappelé,

**Précise** que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant. Etant rappelé que le nombre de membres de l'assemblée délibérante est de 29.

**Adoptée à l'unanimité**

**Approbation de la gratuité pour la tarification du dispositif coup de pouce**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Décide** la gratuité de ce dispositif pour les enfants participants.

**Adoptée à l'unanimité**

**Demande de subvention association roule à vélo**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Décide** l'attribution de la subvention.

**Adoptée à l'unanimité**

**Régie Saint-Marcellin énergie bois – budget primitif 2023 – décision modificative n°1**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif de la Régie Energie Bois 2023.

**Adoptée**

PROCÈS VERBAL AFFICHE LE 23 MAI 2023

(27 voix pour, 1 abstention : Christophe GHERSINU).

**Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Adopte** les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées,  
**Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2023, chapitre 012.

**Adoptée**

(25 voix pour, 3 absentions : Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO).

**Convention de mise à disposition du personnel de police municipale**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** la mise en commun ponctuelle des agents de police municipale de Vinay et de Saint-Marcellin,  
**Autorise** monsieur le maire [LD6] à signer la convention de mise à disposition.

**Adoptée**

(23 voix pour, 6 contre : Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Lucile VIGNON, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO, Jonathan SOEN, Christophe GHERSINU).

**Nouvelle convention de mise à disposition du service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme au profit de la commune de Saint-Marcellin**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** les dispositions de cette nouvelle convention de mise à disposition du Service Communautaire d'instruction des Autorisations d'Urbanisme,  
**Autorise** monsieur le maire [LD7] à signer ladite convention.

**Adoptée à l'unanimité**

**Admission en créance éteinte**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Décide** d'éteindre la créance pour la somme susmentionnée.

**Adoptée à l'unanimité**

**Politique d'achat de la ville**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Adopte** la politique achat de la ville de Saint-Marcellin telle que définie dans le document joint, dans la continuité des actions déjà menées dans ce domaine,  
**Précise** que cette politique achat pourra faire l'objet d'améliorations marginales à l'intérieur de chaque axe mais qu'une refonte profonde, modifiant un ou plusieurs axes, devra faire l'objet d'une nouvelle délibération,  
**Donne** tout pouvoir à monsieur le maire [LD8] pour suivre l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

(27 voix pour, 2 abstentions : Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Lucile VIGNON).

**Mandat de maîtrise d'ouvrage SMVIC pistes cyclables**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** la réalisation d'étude partielles de maîtrise d'œuvre infrastructure sur les itinéraires définies dans le corps de la délibération,  
**Mandate** la communauté de communes pour la maîtrise d'ouvrage de ces études,  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer le projet de convention de maîtrise d'ouvrage mandatée joint à la présente délibération,  
**Acte** que la participation de la commune au reste à charge de la SMVIC s'élève à 61,75 % du total,  
**Donne** tout pouvoir à monsieur le maire [LD9] pour l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

**Opération de liaison douce entre la commune de Saint-Marcellin et les communes de Chatte et Saint-Sauveur**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** le plan de financement,  
**Autorise** monsieur le maire [LD10] à solliciter toute subvention publique en lien avec le projet, et à signer toute convention de financement afférente.

**Adoptée**

(20 voix pour, 2 contre : Jonathan SOEN, Christophe GHERSINU, 7 abstentions : Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Lucile VIGNON, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO, Jean-Luc PIQUER, Noëlle THAON, Isabelle GAUVIN).

**Valorisation des CEE par TE38**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie,  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, et à fournir à TE38 tous les documents nécessaires à son exécution,  
**Donne** mandat à TE38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.  
**Autorise** monsieur le maire [LD11] à signer tout actes auprès d'obligés et de leurs délégataires.

PROCÈS VERBAL AFFICHE LE 23 MAI 2023

**Adoptée à l'unanimité**

**Eclairage LED terrain d'honneur de la Saulaie – demande de subvention**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Autorise** monsieur le maire [LD12] à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur, volet « équipement », pour les travaux de rénovation par projecteurs LED de l'éclairage du terrain d'honneur de la Saulaie,

**Autorise** monsieur le maire [LD13] à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

(28 voix pour, 1 abstention : Jacques LASCOUMES).

**Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Autorise** monsieur le maire [LD14] à solliciter une subvention au taux maximal de 80 % au titre du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires pour l'opération présentée,

**Autorise** monsieur le maire [LD15] à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

(27 voix pour, 2 abstentions : Lucile VIGNON, Jacques LASCOUMES).

**Opération de requalification du centre-ville – convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Isère Aménagement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Autorise** monsieur le maire [LD16] à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant contrat de quasi-régie avec la SPL Isère Aménagement selon le projet joint, **Indique** que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 238 du budget principal.

**Autorise** monsieur le maire [LD17] à signer les avenants à ladite convention, dans la mesure où l'incidence financière ne dépasse pas 10 % du montant initial de la convention,

**Autorise** monsieur le maire [LD18] à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

(20 voix pour, 4 contre : Jean-Luc PIQUER, Noëlle THAON, Isabelle GAUVIN, Jonathan SOEN, 5 abstentions : Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Lucile VIGNON, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO, Christophe GHERSINU).

**Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SMVIC pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eau pluviale**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** les termes du projet de convention de la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la ville et la régie d'eau et d'assainissement de la SMVIC sur le volet eaux pluviales,

**Autorise** monsieur le maire [LD19] à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

(25 voix pour, 3 contre : Jean-Luc PIQUER, Noëlle THAON, Isabelle GAUVIN, 1 abstention : Jacques LASCOUMES)

**Opération de réaménagement du parking de la Saulaie – Délégation de maîtrise d'ouvrage du département à la ville**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Autorise** monsieur le maire [LD20] à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département de l'Isère à la ville pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de réaménagement de l'entrée du collège,

**Précise** que les dépenses, objet de ladite convention feront l'objet d'une récupération de la TVA auprès du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée par le Département de l'Isère.

**Adoptée à l'unanimité**

**Opération de requalification de centre-ville entre Champ de Mars et passage du Palais – demande de subvention**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Adopte** le principe du projet de requalification du centre-ville entre le Champ de Mars et le passage du palais via l'avenue du collège, la place d'Armes et la place Jean Vinay pour un montant estimatif hors taxe de 3 254 703,25 €,

**Autorise** monsieur le [LD21] maire à solliciter l'ensemble des aides publiques en fonction de l'éligibilité de l'opération, en particulier l'aide de l'Europe au titre du FEDER, l'aide de l'Etat au titre de la DSIL, l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert, l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'aide du Département,

**Autorise** monsieur le maire [LD22], après délivrance des autorisations de commencement d'opération par les financeurs, et selon la décision de la commission d'appel d'offres pour les marchés y étant soumis, à signer l'ensemble des marchés concernés, et leurs avenants, dans la limite de 15% pour les marchés de travaux et 10% pour les autres marchés,

**Autorise** monsieur le maire [LD23] à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

PROCÈS VERBAL AFFICHE LE 23 MAI 2023

(20 voix pour, 5 contre : Jean-Luc PIQUER ; Noëlle THAON, Isabelle GAUVIN, Jonathan SOEN, Christophe GHERSINU, 4 abstentions : Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Lucile VIGNON, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO).

**Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du conseil municipal en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Le maire [LD24] rend compte au conseil des opérations effectuées dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil municipal accordée par délibération n°2020\_040 en date du 17 juillet 2020.

**Questions orales**

Questions orales du groupe « *Saint-Marcellin demain* » portant sur la démocratie participative présentée dans le dernier magazine municipal :

**Madame Noëlle Thaon demande quel est le mode de sélection des membres du jury du budget participatif ainsi que le nombre de participants au vote du projet retenu.**

Sur les membres du jury, il lui est répondu que les membres du jury du budget participatif sont les référents de quartier ayant accepté de participer à cette commission de sélection.[LD25]

Sur le nombre de votants comptabilisé[LD26]s, il est répondu que 83 personnes ont participé au vote selon la répartition suivante :

- Projet 1 : Aménagement d'un projet 3 en 1 quartier des Coteaux : 32 voix (38,56 %)
- Projet 2 : Création d'un street workout : 51 voix (61,44 %)

**Madame Noëlle Thaon demande un complément d'information sur le projet du street workout : son lieu d'implantation, son utilisation, le coût des travaux, matériel nécessaire, gestion de l'espace, calendrier prévisionnel.**

Il est répondu qu'une rencontre est programmée avec le lauréat fin mai pour aborder ces différents points.

Il est également précisé qu'un premier devis a été établi à 19 932,17€, une évolution après rencontre avec le porteur du projet est envisageable tout en respectant un budget maximum de 20 000€.

Concernant l'utilisation du site, il est précisé que les espaces de street workout sont en accès libre et en extérieur comme le veut la pratique.

**Madame Noëlle Thaon demande des informations relatives aux permanences d'élus : élus ayant pris part à ces rencontres, nombre de personnes rencontrées, et les problématiques récurrentes.**

Il lui est répondu que ce sont les élus d'astreintes qui participent à ces permanences, chacun à tour de rôle.

59 personnes ont été rencontrées depuis le lancement de ces permanences. Il s'agit de rencontres essentiellement relatives à la vie quotidienne. La réponse apportée varie selon la demande soulevée.

Clôture de la séance à 21h53

**Secrétaire de séance,  
Imen DE SMEDT**



**Le Maire,  
Raphaël MOCELLIN**

